

## Renforcer les Régions, garantes de l'équilibre et de l'équité territoriale

Dans le cadre de la réforme territoriale, un premier projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles est actuellement débattu au Sénat. Il comprend la création de la métropole de Lyon, au 1<sup>er</sup> janvier/1<sup>er</sup> avril 2015, qui résultera de la fusion de la Communauté urbaine de Lyon et du Département sur le périmètre actuel du Grand Lyon. Cette loi devrait être suivie de deux autres, la loi pour la mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et de promotion de l'égalité des territoires, puis celle pour le développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale.

La disparition du Département sur le périmètre du Grand Lyon entraînerait le transfert de ses compétences vers la Métropole. Nous y sommes favorables mais déplorons la scission du projet de loi initial en trois sous-projets de loi ainsi que l'ordre chronologique de leur adoption, accentuant le manque de cohérence d'ensemble : l'ordre des lois risque de conduire à donner la primauté aux Métropoles sur les autres territoires, notamment les Régions.

Pour les écologistes, les Régions doivent rester, avec l'Etat, garantes des équilibres et de l'équité territoriale. En renforçant leurs moyens et **pouvoirs prescriptifs et normatifs**, les Régions devraient devenir chef de file de la transition écologique, chargées d'élaborer des schémas directeurs en matière d'économie, de déplacements, d'énergie, d'aménagement...

## Etat d'esprit : passer de la logique de compétition à celle de la coopération

En complément et en cohérence, la Métropole sera un échelon clé pour l'action publique sur son territoire. La DATAR travaille la notion de polycentrisme, en valorisant l'importance en France des villes de taille moyenne, si bien que la réforme devrait instaurer un cadre permettant de passer d'une logique de compétition entre métropoles à une logique de coopération et de solidarité entre les grandes zones urbaines et les territoires ruraux alentour.

### Pour une Europe fédérale

Nous rejetons la logique de concurrence effrénée entre grandes villes européennes. Les écologistes plaident et agissent depuis toujours pour la construction d'une Europe fédérale, au sein de laquelle nous entretenons des liens de coopération et non de compétition avec les autres métropoles, à l'instar du programme Concerto.

La vision écologiste n'est pas de faire de Lyon une agglomération du TOP 15 en Europe, mais **une métropole développant la coopération territoriale**, l'urbanité sobre, l'économie verte, l'emploi pour tous, la solidarité, la citoyenneté et une démocratie renouvelée. C'est moins la croissance de son PIB que son indice de développement humain - IDH - et sa faible empreinte écologique qui doivent être les indicateurs pertinents à prendre en compte.

### Intégrons l'insertion économique ! Garantissons l'équité sociale !

Nous déplorons que la politique économique, hormis les zones d'activité, se concentre uniquement sur les pôles de compétitivité et n'investisse pas davantage sur l'économie sociale et solidaire, les politiques d'insertion mais aussi les secteurs de l'économie verte, notamment dans le bâtiment et les énergies renouvelables, le recyclage des déchets, la recherche en santé environnementale, l'agriculture.

Avec l'intégration des compétences sociales du Département, les politiques de solidarité doivent être pleinement intégrées au développement urbain et économique du territoire, notamment **les politiques d'insertion et du logement des plus démunis**. L'échelon métropolitain est l'échelon auquel doivent se décider les orientations en matière sociale, la commune pouvant être l'échelon de gestion.

## Pour une péréquation nationale et régionale

La décentralisation génère des inégalités territoriales puisque les capacités financières des collectivités diffèrent. Un système de péréquation existe au niveau national. Nous demandons un système complémentaire de péréquation régionale pour garantir l'équité des territoires.

### Réduire la fracture territoriale

Par ailleurs, au sein de l'agglomération lyonnaise, le rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest de reste insuffisant ; pire, les déséquilibres s'accroissent selon l'Agence d'urbanisme. Ainsi, le revenu fiscal médian par unité de consommation en 2009 dans les communes de l'ouest lyonnais reste largement supérieur à celui-ci des communes de l'est lyonnais.

Même si le Grand Lyon a déjà entrepris des efforts pour rééquilibrer l'habitat social, le renouvellement urbain et les politiques de déplacements, la péréquation est aujourd'hui insuffisante : nous souhaitons que la Métropole permette de mieux lutter contre les inégalités territoriales et sociales entre les communes.

### Élargir le pôle métropolitain

Si nous avons soutenu la création du pôle métropolitain (G4), créé en 2012 avec les agglomérations de Bourgoin (CAPI), de St Etienne Métropole et de Vienne Agglo, nous avons tout de même déploré l'absence des autres intercommunalités de l'aire métropolitaine et le risque d'une trop forte concentration de pouvoirs en son sein.

Ainsi, nous saluons l'amendement sénatorial permettant d'ouvrir le pôle métropolitain à la Région et aux Départements et demandons la reprise de la gestion des transports urbains par la métropole, au lieu du Sytral.

Sur les ressources et la fiscalité locale, celle-ci devra être orientée afin de lutter contre l'étalement urbain, promouvoir les comportements écologistes, lutter contre la pollution et favoriser la solidarité territoriale, avec des péréquations à l'échelle régionale et infra-métropolitaine. Nous soutenons le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales instauré par le législateur au niveau national, comme nous sommes favorables à la **mise en place d'une péréquation régionale en Rhône-Alpes**, à l'instar du FSRIF de l'Ile-de-France

## Nouvelle collectivité : pour des élections directes sur listes uniques dès 2015 !

Nous souhaitons que les citoyens puissent choisir un véritable projet de développement pour notre territoire, articulant une vision unifiée, cohérente, écologique et solidaire de la Métropole.

La Métropole lyonnaise sera une collectivité de plein exercice, gèrera un budget d'environ 3,5Mds €, montant supérieur à celui de la Région et lèvera l'impôt. Enfin, les conseillers métropolitains seront amenés à gérer les compétences des conseillers généraux, lesquels étaient jusqu'alors élus directement au suffrage universel.

C'est pourquoi, Nous demandons à ce que des élections pour les conseillers métropolitains se déroulent en même temps que les élections régionales et départementales en 2015.

Pour EELV, l'élection des conseillers métropolitains doit se faire au suffrage direct sur des listes uniques à l'échelle du territoire.

**Le mode de scrutin doit être le même que celui utilisé pour les régionales** : élection proportionnelle via un scrutin de liste, sur une circonscription unique, respect de la parité, prime majoritaire de 25%.

Les 58 communes ne seraient plus représentées au sein du conseil métropolitain. L'exécutif sera paritaire et la non compatibilité des mandats pour le Président de la métropole ou pour les Vices-Présidents devra être accrue.

## Qui dit Métropole dit déconcentration des pouvoirs et participation citoyenne

Les écologistes réaffirment l'importance des élus municipaux qui assurent l'animation citoyenne quotidienne avec la population. La commune reste la cellule de base de la démocratie locale et ses missions seront recentrées et valorisées sur les compétences de proximité.

### Déconcentration des pouvoirs

Nous souhaitons que le pacte de cohérence soit soumis au vote du conseil métropolitain et de chaque conseil municipal.

Nous demandons que les Conseils municipaux et d'arrondissement (pour Lyon) émettent un avis sur tous les projets de délibérations de la Métropole concernant les projets importants les concernant et sur les grands projets d'agglomération.

La Métropole pourra déconcentrer l'exercice de certaines compétences à l'échelle des communes, voire des arrondissements de Lyon, les orientations et le cadre de ces politiques restant définis à l'échelle de la Métropole.

### Prendre la compétence équipements culturels et sportifs métropolitains

Le Grand Lyon dispose actuellement de la compétence événement d'intérêt métropolitain.

Nous souhaitons que la Métropole prenne la compétence « programmation et gestion des équipements d'intérêt métropolitain » dans les domaines culturel et sportif. Une étude approfondie du partage des compétences communales et métropolitaines doit être lancée en concertation avec des élus de proximité et la société civile pour refonder des politiques culturelles et sportives pertinentes à chaque échelle de territoire.

Afin d'assurer une meilleure coordination des politiques publiques en interne de la Métropole de Lyon, nous souscrivons à la nécessité d'améliorer le fonctionnement des Conférences des Maires, mais surtout, **nous ne pouvons qu'encourager les petites communes, lesquelles ne disposeraient pas de moyens suffisants pour mettre en œuvre les politiques publiques, à fusionner !**

Pour les communes de petite taille, l'échelon des conférences des maires peut être un lieu de coordination entre le Grand Lyon et ces territoires, un espace de concertation pour les politiques communautaires.

## La participation des citoyens est essentielle

Il existe à l'heure actuelle des instances formelles voire obligatoires d'information, de consultation et de concertation au sein du Grand Lyon (CCSPL, réunion enquête publique), ainsi que des démarches de prospectives semi-participatives (Conseil de développement, Plan Climat), au sein desquelles il est difficile pour les habitants de trouver leur place.

Lors des concertations les habitants sont souvent amenés à donner leur avis sur des projets quasiment bouclés.

Nous souhaitons la mise en place de concertations très en amont des projets permettant **une véritable co-construction avec les habitants.**